

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 Avril 2019

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 14
Procuration
Date de la convocation:
26 Mars 2019

Délibération 2019-13

OBJET : Autorisation signature - Convention de partenariat avec le Fonds de recyclage des petits aluminium issus de la collecte sélective

Le 2 avril 2019 à 10h15, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,
Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY,
représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Pierre Salmon représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Evelyne FISCH
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO,
représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins

Original

Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190402-2019-13-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération en date du 9 avril 2015, vous aviez autorisé Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec le **Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums**, créé par NESPRESSO en 2014, pour expérimenter le tri, au sein de la collecte sélective des emballages ménagers, de ces petits aluminiums dans le but de mettre en place le recyclage de ces objets de petite taille, principalement des capsules de café.

Pour rappel, cette convention avait été reconduite en l'état pour l'année civile 2018, dans l'attente de la pérennisation du flux expérimental « petits aluminiums et souples » du standard « Aluminium issu de collecte séparée ». Suite aux résultats concluants, et en partenariat avec la société CITEO/ADELPHE, ce flux « petits aluminiums et souples » est désormais officiellement intégré au sein du standard « Aluminium issu de collecte séparée » à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cette convention a pour objectif de favoriser la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des Collectivités et ainsi apporter un soutien - qui reste inchangé à 300 €/tonne - en complément du soutien financier apporté par CITEO. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2022.

Les principales modifications apportées à cette convention portent sur :

- L'obligation d'effectuer un suivi et un reporting régulier des tonnages déclarés sur le portail Collectivité CITEO/ADELPHE ;
- L'obligation d'effectuer quatre caractérisations par an soit une caractérisation par trimestre ;
 - Sur le gisement de petits aluminiums et souples et du gisement de capsules en aluminium entrant en centre de tri,
 - Sur le gisement de capsules en aluminium présent dans le flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée avant sa mise en balle.
- La transmission des résultats des caractérisations au Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums.

Afin de pouvoir poursuivre le recyclage de ce nouveau standard, et de bénéficier du soutien, UNIVALOM doit signer une nouvelle convention avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, à signer convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, annexé à la présente ;
- **DIRE** que les crédits afférents à ces recettes seront inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours, en section d'exploitation, au chapitre 70.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente, à signer convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums ;
- **DIT** que les crédits afférents à ces recettes seront inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours, en section d'exploitation, au chapitre 70.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190402-2019-13-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019